

FRANCE – Deux Régions adhèrent à la Charte de Florence

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/05/2005

Le 24 juin 2005, l'Assemblée plénière a voté une motion afin d'autoriser la Région franc-comtoise à adhérer à la charte du réseau des régions et autorités locales d'Europe sans OGM (Charte de Florence).

Le 21 juillet 2005, c'est la région Rhône Alpes qui adhère au réseau européen, portant à 21 le nombre d'adhérents à la Charte.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-deux-regions-adherent-a-la-charte-de-florence/